Numéro 4 - Avril 2021

Le Moulin aux nouvelles Mardié

Le magazine de la commune

Au restaurant scolaire : le 1er avril c'est poisson...

Cleanwalk

Le jeune collectif « Orléans zéro plastique » a proposé aux 22 communes de la métropole d'organiser, pour le premier week-end du printemps, une « cleanwalk » (marche de nettoyage ou randonnée propreté en bon français). La commune de Mardié s'est bien entendu associée à l'opération – notamment pour en assurer l'intendance – et une jeune a accepté et assumé avec détermination le rôle de référente locale. Merci et bravo à elle.

Au total, ce sont presque 40 personnes qui se sont retrouvées (sous un superbe soleil, ça ne gâche rien !) sur les bords de Loire à Latingy. Après les hautes eaux de février, on s'attendait à une « bonne récolte » d'objets et déchets divers. Ce fut au-delà de ce que l'on attendait, notamment en bouteilles de verre, et tous les conteneurs ont été remplis à ras-bord !

Ce succès, heureux ou malheureux selon le point de vue, incite à envisager de nouvelles opérations de ce genre.

Balbucam

La « saison 6 » a démarré en mars avec le retour du couple de balbuzards « titulaires » du nid de Latingy. Malheureusement l'incendie du centre de données OVH de Strasbourg a détruit le site de la balbucam. En attendant le retour à la normale, on peut suivre la vie du couple sur *YouTube* en tapant *balbucam direct* dans l'espace de recherche. Ce n'est pas tout à fait du direct, mais cela reste passionnant et fascinant.

Église

Le 10 mars, intervention spectaculaire sur le paratonnerre (vérification bisannuelle obligatoire) à 35 mètres de hauteur. Les techniciens en ont également rattaché le câble qui frottait sur les ardoises et en ont profité pour graisser l'axe du coq afin qu'il accomplisse au mieux son rôle de girouette : le « bec dans l'eau » comme disaient les anciens lorsqu'il est tourné vers le sud-ouest et annonce la pluie, ce qui n'arrive pas assez en ce printemps, tous les jardiniers et agriculteurs le confirmeront.

Mairie de Mardié

105 rue Maurice Robillard
45430 MARDIÉ
☎ : 02.38.46.69.69
✉ : mairie@ville-mardie.fr
: Mardié.fr
Facebook Ville de Mardié

En cas d'urgence uniquement

06.13.79.66.68

Horaires de la Mairie

Lundi et mercredi
09 h 00 - 12 h 00
14 h 00 - 17 h 30

Mardi
14 h 00 - 18 h 00

Jeudi
Fermeture hebdomadaire

Vendredi
09 h 00 - 12 h 00
14 h 00 - 17 h 00

Samedi
(1er et 3ème du mois)
9 h 00 - 12 h 00

Le Moulin Aux Nouvelles

Année 2021 - n°4 (avril)

Dépôt légal : Avril 2021

Édité par la Mairie de Mardié

02.38.46.69.69

mairie@ville-mardie.fr

Directrice de Publication :

Clémentine CAILLETEAU-CRUCY

Rédaction et réalisation :

Jacques THOMAS , Vanessa BOULARD

Crédits photos : Mairie de Mardié

Impression : Prévost Offset

Chères Mardésiennes,
chers Mardésiens,

Cela fait presque une année que j'ai accepté cette mission d'adjoint aux finances et à la vie économique.

En collaboration avec le service comptable de la mairie et les responsables des services, j'ai découvert les grandes étapes du suivi budgétaire communal, les décisions modificatives et les opérations de fin d'exercice en fin d'année.

Dés le début d'année les adjoints et responsables de services travaillent ensemble pour chiffrer leurs besoins de fonctionnement et de matériel.

En février, j'ai réuni par 2 fois la commission finances qui est composée de 7 élus ayant des compétences et expériences diverses mais complémentaires. Nous y avons invité les adjoints et les responsables de services afin qu'ils présentent et expliquent leurs choix et priorités pour cette année 2021.

Ce type de réunion ouverte à tous les échanges et débats a permis une présentation détaillée, ligne par ligne, des dépenses et des recettes de fonctionnement et d'investissement.
Je remercie tous les membres de la commission finances pour leur aide et leur soutien.

Sur la base de ce travail, le Conseil municipal du 17 février dernier a adopté ce budget primitif (BP) 2021 équilibré qui limite l'augmentation des dépenses de fonctionnement à 1 % et laisse une part importante à l'investissement.

Promenez-vous dans le nouveau quartier du « clos de l'Aumône » et vous constaterez que la mini-crèche et le pôle paramédical sont maintenant en service. La commune a porté ce lourd projet afin de développer une offre de service de santé au sein de notre commune. C'est dans le même esprit que nous étudions désormais cette même technique de montage financier avec l'objectif de conserver, sur Mardié, nos médecins dans une maison de santé moderne et fonctionnelle.

La 3ème tranche de travaux sur l'église a débuté ; elle concerne l'intérieur et devrait durer toute l'année.

Je vous invite à consulter, dans les pages suivantes, la synthèse de l'état de santé des finances de Mardié et les nouveaux investissements prévus cette année.

Sachons profiter du cadre privilégié de la ville de Mardié et de la qualité de vie qu'elle offre : cela passe aussi par des finances saines et équilibrées.

Bien Cordialement

Prenez soin de vous.

L'Adjoint aux Finances et à la Vie Economique
Patrick CHARLEY

LE BUDGET COMMUNAL

Les délibérations et votes financiers du Conseil municipal se font en deux temps : l'approbation des comptes de l'année écoulée (2020) et l'adoption du budget primitif (BP) de l'année en cours (2021). Chacun des budgets se décompose en une partie « fonctionnement » et une partie « investissement », avec, à chaque fois, bien sûr, les recettes et les dépenses.

Les tableaux et schémas ci-dessous présentent, en milliers d'euros, les données de fonctionnement (ce qui permet de faire tourner la commune) : ce qui a été réalisé en 2020 (avec rappel 2019) et le BP 2021.

Tableau « compte de résultat synthétique » (2020)

Ville de Mardié		
Postes	**2019**	**2020**
impôt et taxes perçus	1 343,00	1 404,21
Dotations et subventions reçues	505,27	500,73
Produits de services	356,69	250,45
autres produits	56,86	30,85
Total Produits courants	**2 261,82**	**2 186,23**
Traitements, salaires, charges sociales	1 228,11	1 198,93
Achats et charges externes	516,97	447,87
Participations et interven-	44,51	44,40
Dotations aux amortisse-	85,40	93,36
Autres charges	104,96	107,31
Total Charges courantes	**1 979,95**	**1 891,86**
Résultat courant (non financier)	**281,86**	**294,37**
Produits financiers	0,00	0,00
Charges financières	14,45	12,90
Résultat Financier	14,45	12,90
Résultat courant	**267,41**	**281,47**
Produits exceptionnels	10,93	18,07
Charges exceptionnelles	8,49	6,23
Résultat exceptionnel	**2,43**	**11,83**
Résultat de l'exercice	**269,85**	**293,30**

Le budget prévisionnel 2020 (voté en juin, après les élections et le premier confinement) avait été construit sur des bases prudentes car il tenait compte des incertitudes liées à la crise sanitaire. Nous avions envisagé un résultat sensiblement en baisse.

Or, le compte administratif 2020 a confirmé la tendance observée en cours d'année, à savoir, la bonne maitrise des dépenses et une gestion précise des recettes. Le résultat de fonctionnement s'établit à 293 297,27 € conforme à la moyenne des dernières années. C'est donc une bonne nouvelle !

Ce résultat positif est primordial car cet excédent alimente et donc accroit sensiblement la capacité d'investissement de la ville de Mardié.

Ce tableau comparatif en recettes et dépenses de fonctionnement concerne les exercices 2019 et 2020. Il met en évidence la baisse de 30 % des recettes du poste « produits de services ». Cela concerne les services enfants-jeunesse et s'explique par les contraintes sanitaires du premier semestre et la fermeture de l'école des services périscolaires.

L'augmentation du poste « impôts et taxes », mécaniquement liée à l'augmentation de la population, permet de limiter la baisse des recettes à 3,34 %.

Une gestion stricte des « achats et charges de gestion » permet une baisse de 4,45 % du total des dépenses.

Nous pouvons remercier l'ensemble des agents et élus qui sont les acteurs de ce résultat.

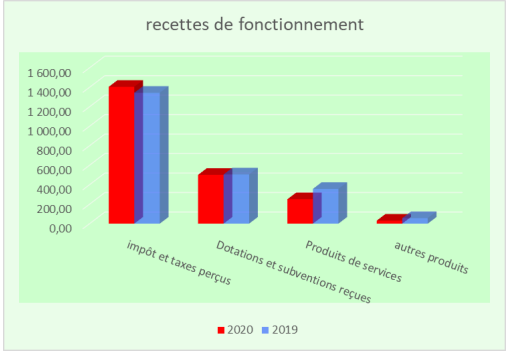

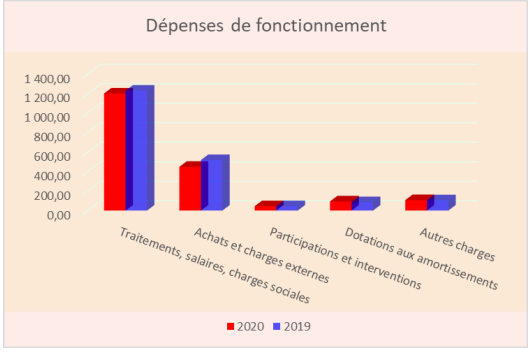

Tableau « budget primitif 2021 »

Il synthétise le budget prévisionnel 2021 qui vient d'être voté au conseil municipal du 17 mars.

Nous restons sur les mêmes lignes directrices, à savoir une limitation de l'augmentation des dépenses de fonctionnement à 1 % et une gestion optimisée des recettes avec une recherche systématique de subventions. La part importante des dépenses de personnel s'explique par le choix de la commune de maintenir de nombreux services, notamment la restauration scolaire, en régie directe plutôt que de faire appel à des entreprises extérieures. Nous estimons que c'est un gage de qualité et de proximité pour un coût global équivalent si ne n'est inférieur.

Le résultat prévisionnel 2021 est estimé à 281 232 euros.

Budget Primitif 2021	
Recettes fonctionnement	
Remboursement de charges	24 000
Amortissement	93
Produits des services communaux	339 391
Impôts et taxes	1 537 926
Dotations	478 247
Produits de gestion des immeubles	63 000
Produits exceptionnels	10 000
Total :	2 452 657
Dépenses fonctionnement	
Charges de fonctionnement	547 710
Charges de personnel	1 303 000
fond d'équilibre communal	57 958
Amortissement	96 000
Charges de gestion courantes	141 622
Charges financières	16 860
Charges exceptionnelles	7 275
Total :	2 171 425
Résultat Prévisionnel :	281 232

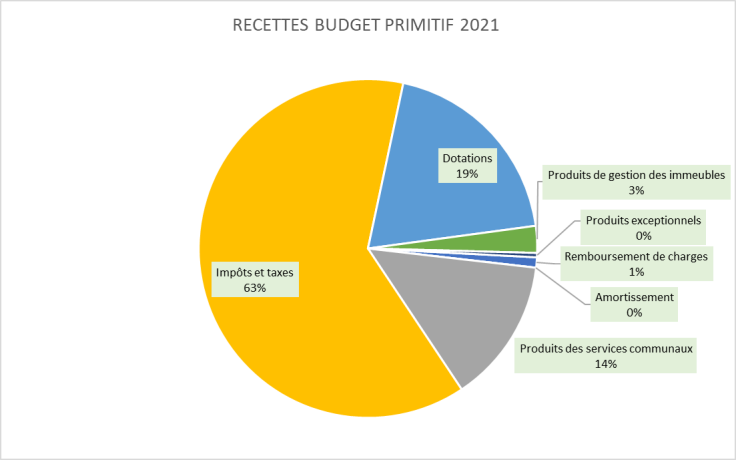

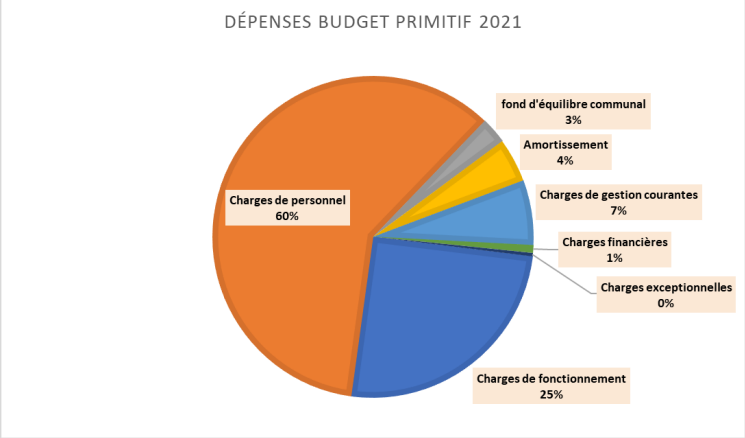

Les investissements 2021 :

Si on tient compte des travaux décidés en 2020 et des nouveaux investissements, c'est près d'1 million d'euros qui seront mandatés cette année :

* L'achèvement du pôle paramédical
* La 3ème tranche des travaux dans l'église
* Les frais des études techniques pour la création de 2 classes élémentaires à l'horizon 2023
* La mise aux normes du « chalet » (ancien point info tourisme) afin de faciliter l'accueil d'une activité de commerce et d'animations
* Le remplacement des panneaux lumineux d'affichage à Pont-aux-Moines
* Le développement de La vidéo protection pour la sécurité des habitants et de nos équipements.

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion chargée du Conseil municipal ce 17 mars. Le Conseil a d'abord approuvé, à la majorité avec 4 abstentions, la *Charte de déontologie de l'élu*, proposée par Madame le Maire, qui précise, notamment, les éventuels conflits d'intérêt qui peuvent se présenter pour les élus. Le *Pacte de gouvernance métropolitain*, qui reprend avec très peu de modifications celui du précédent mandat, a été adopté, lui, à l'unanimité. Tout comme l'adhésion à la Fondation du Patrimoine, une modification de demande de subvention, la désignation du maître d'œuvre (cabinet d'architectes) et des entreprises chargées du contrôle technique et de la sécurité pour l'extension de l'école élémentaire.

Unanimité également pour les délibérations financières et budgétaires : la fixation des taxes locales dont les taux communaux restent inchangés, l'approbation du compte administratif 2020 et le budget primitif 2021 – le détail en est présenté pages 4 & 5.

Les taux des taxes locales, du moins leur part communale, restent inchangées – et elles le sont depuis les deux précédents mandats. Les augmentations proviennent de l'évolution des bases de taxation (établies par les services fiscaux selon des règles nationales) et des variations éventuelles des taxes des autres collectivités (département, intercommunalités, etc).

Pour Mardié, les taux sont donc les suivants :

Taxe d'habitation : 16,55 %
Taxe sur le foncier bâti : 26,50 %
Taxe sur le foncier non bâti : 69,16 %

Plus de polémiques, par contre, sur les délibérations concernant la décision d'aliénation des actuels chemins ruraux du Clos de l'Aumône après l'enquête publique au cours de laquelle aucune opposition ne s'est manifestée : la délibération a été adoptée avec 4 voix contre. Même vote sur les modalités de recrutement et de rémunération d'animateurs vacataires supplémentaires pendant les périodes de vacances scolaires au Centre de loisirs.

Retour à l'unanimité enfin pour les délibérations sur les subventions au groupe scolaire et aux associations.

Le compte rendu contenant l'intégralité des délibérations et les documents annexes est disponible sur *Mardie.fr* ; il est également affiché en mairie. Rappelons que les séances du Conseil ne peuvent être publiques dans la situation actuelle mais que les citoyens peuvent les suivre en direct sur notre page Facebook (mais pas en différé, tout comme pour une réunion traditionnelle). Il est à craindre que cette situation ne perdure encore quelques mois…

LA PAROLE À L'OPPOSITION

La délibération concernant l'aliénation des chemins ruraux pour la phase 2 du clos de l'aumône a été validée par la majorité.

Nous avons voté contre, conformément à notre idée selon laquelle la phase 1 aurait été amplement suffisante et conformément à notre volonté de maîtriser l'urbanisation de notre commune pour conserver l'esprit village.

Les propriétaires qui ne veulent pas vendre leur terrain sont priés de le céder à tout prix sous peine d'expropriation.

D'autres propriétaires ont appris récemment par des géomètres, que les contours du lotissement allaient empiéter sur une partie de leur jardin. A peine croyable mais pourtant vrai.

La majorité se défendra en expliquant qu'il suffisait de consulter les délibérations du conseil municipal pour le savoir. Mais ces propriétaires pouvaient-ils un instant se douter qu'une telle mésaventure puisse leur arriver ? Avec en prime un silence radio du promoteur immobilier et de la majorité.

Nous pensons qu'il aurait été respectueux de prendre le soin d'informer les habitants concernés par cette déconvenue de vive voix et de façon individualisée. À moins de ne les considérer que comme des dommages collatéraux ?

J. Lefebvre, V. Bonnin, P. Leproust, G. Beauger

Décade des non-partants - Vacances à prix réduit

Le Centre Communal d'Action Sociale, l'Œuvre Universitaire du Loiret et la CAF s'associent chaque année afin de permettre à des enfants et adolescents de partir en vacances.

Cette année, les familles peuvent envisager de faire partir leur(s) enfant(s) durant une dizaine de jours pour un coût de **85 euros par enfant, maximum (selon le séjour**). Ces montants s'entendent sous réserve que les familles bénéficient de l'aide aux temps libres de la CAF ; dans le cas contraire, il faut ajouter un coût forfaitaire de 30€ par jour de séjour.

Les familles désireuses de bénéficier de ces décades doivent contacter **à partir de fin avril** le service social afin d'instruire un dossier. **Ne tardez pas car les places sont comptées.**

CCAS de Mardié

Vanessa BOULARD au 02.38.46.69.63 / vanessa.boulard@ville-mardie.fr

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE VOUS PROPOSE...

Bons de rentrée 2021/2022

Le C.C.A.S. a décidé d'accorder un « bon de rentrée » d'une valeur de 55 euros par enfant scolarisé, âgé de 3 à 18 ans, en fonction du revenu fiscal de référence de la famille, indiqué sur l'avis d'imposition 2020 (sur les revenus de l'année 2019) des parents des enfants concernés.

Les bons de rentrée sont utilisables hors carburant et hors alimentaire.

Retrouver toutes les information sur *Mardié.fr*

CONCOURS DES MAISONS FLEURIES

La Municipalité vous invite à participer au concours communal des maisons fleuries 2021 et souhaite récompenser les jardiniers amateurs qui embellissent le cadre de vie de tous les habitants. Ainsi, vous ferez de votre commune un lieu agréable.

Le concours concerne le fleurissement d'été. Il est essentiellement basé sur la qualité de la décoration florale qui, dans tous les cas, doit être visible d'une rue, route ou chemin.

Comment participer ?

Ce concours est ouvert à tous mais **l'inscription est obligatoire** et est ouverte du 10 avril au 10 mai 2021. Les bulletins d'inscription sont disponibles en mairie, à l'agence postale communale et téléchargeables sur le site *Mardié.fr*

Le bulletin doit préciser la catégorie dans laquelle vous souhaitez concourir et doit être remis en mairie **avant le 10 mai 2021**, date de clôture des inscriptions.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES 2021

Les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 13 et 20 juin 2021.

Les demandes d'inscriptions sur les listes électorales de la commune doivent être transmises au **plus tard le vendredi 7 mai 2021**, pour pouvoir participer aux scrutins de juin 2021.

Pour vous inscrire il faut transmettre en mairie :

* Cerfa de demande d'inscription complété
* Pièce d'identité valide
* Justificatif de domicile de moins de 3 mois

Vous pouvez également vous inscrire en ligne via *service.public.fr*

RETOUR SUR LES VACANCES D'HIVER AU CENTRE DES COTEAUX

Animation et activités sur le thème de carnaval au centre de loisirs pendant les vacances d'hiver. Les animateurs étaient habillés en Arlequin et un en Pierrot triste qui ne voyait la vie qu'en noir et blanc. Chaque jour Pierrot recevait quelque chose en couleur de la part des enfants afin qu'il puisse retrouver un peu de couleur et de joie. La fabrication de masques était également au programme.

Le restaurant scolaire a également beaucoup participé à ce thème carnavalesque par des repas préparés maison avec, notamment, des desserts confectionnés en présence et avec les enfants : gaufres, friandises en chocolat (les cuisiniers étaient, eux-aussi, déguisés).

APPLICATION CENTOLIVE

En lien avec le prochain changement des panneaux lumineux, retrouvez les informations de la commune et recevez les notifications (alertes, messages importants, ...) DIRECTEMENT SUR VOTRE SMARTPHONE.

MODE D'EMPLOI **:** Téléchargez CentoLive à l'aide des Qrcodes, mettez votre ville en favori, autorisez la réception des notifications via les paramètres de votre téléphone .

Télécharger CentoLive pour Android

Télécharger CentoLive pour iOS

LE CARNET

Ils nous ont quittés...

* Jean-Jacques LAGUERRE le 01/03/2021

Bienvenue !

* Alba CHAARI née le 06/03/2021

* Malhon GUÉRIN né e 16/03/2021

* Emy ARLICOT née le 18/03/2021